

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES LOCALES-DIVERS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
22 janvier 2024	12 janvier 2024	16	12	13	13	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Madame MILESI Isabelle et Messieurs BOUCHER Daniel et DUTOYA Raymond.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur Daniel BOUCHER a donné procuration à Monsieur Patrick BIFFI.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Suite à l'entretien des espaces boisés communaux, la Commune de Masseube dispose d'une réserve de bois de chauffage dont elle n'a pas l'utilité.

Monsieur le Maire propose, par conséquent, aux membres du Conseil Municipal de vendre ce bois de chauffage aux habitants de Masseube qui sont dans la nécessité. L'achat est limité à 5 m³ par an et par foyer au prix de 30,00€ le m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ d'autoriser la vente de bois de chauffage.
- ⇒ de fixer le prix à 30,00€ le m³.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Roger BREIL.

